

La loi dans la poche

Le nouveau iPad d'Apple a montré la voie : les ordinateurs sortent de leurs carcasses pour devenir aussi pratiques et passe-partout que du papier. Combien de temps encore les avocats traîneront-ils leurs lourdes valises de documents et leurs fameux blocs-notes jaunes?

Par Nicolas Ritoux

Quand Dominic Jaar a troqué son ordinateur portable pour une « tablette », voilà huit ans, c'était pour ménager les oreilles des juges qui n'aimaient pas entendre le cliquetis d'un clavier pendant les audiences. « Ça gênait le décorum », sourit l'avocat spécialisé en administration de la preuve électronique au sein de la firme Ledjit.

Aujourd'hui, il ne peut plus se passer de son écran tactile. « Je peux écrire à la main sur l'écran comme sur une feuille de papier, puis des logiciels de reconnaissance de l'écriture « retapent » automatiquement mes notes au propre. D'autres logiciels permettent de synchroniser un enregistrement sonore avec mes notes, afin de ne rien manquer de ce qui s'est dit dans une réunion. »



« La tablette ne sert pas seulement de bloc-notes : elle donne aussi la capacité d'accéder à l'ensemble de vos documents, où que vous soyez », ajoute Sam



Coppola, avocat spécialisé en droit du divertissement au sein du cabinet Borden Ladner Gervais à Montréal.

L'avocat sans papiers

Depuis que M^e Coppola a opté pour la tablette il y a quatre ans, il est devenu un véritable sans-papier. « Chaque fois que je reçois un appel, ma tablette me permet d'écrire à la main sur l'écran comme si c'était du papier, et je classe ces notes directement dans le dossier du client. Mes dossiers électroniques sont mes dossiers principaux. Mon assistante n'a plus besoin de reprendre mes notes ou d'aller chercher des papiers; elle accède à mes dossiers en quelques clics, ce qui nous fait gagner du temps à tous les deux. »

Sur son bureau, trois écrans : « Je peux modifier un document sur un écran, en regardant les modifications demandées sur l'autre, tout en prenant des notes sur celui de ma tablette. Trois écrans, c'est le minimum pour être à la fine pointe, car les avocats ont besoin d'être multitâches! »

Mais dans une industrie où le papier domine encore lourdement, des avocats ultrabranchés comme M^e Coppola dé-

• Après l'écriture, la lecture

Jusqu'ici, les tablettes sont restées de simples variations sur le modèle de l'ordinateur portable : ça changera avec l'iPad.

L'iPad d'Apple devrait donner naissance à une nouvelle catégorie de produits qui conjuguent les avantages des tablettes traditionnelles (portatifs à écran escamotable) et celles des livres électroniques (lecteurs de poche comme le Amazon Kindle et le Sony Reader).

De plus en plus d'éditeurs en numérisent leur catalogue pour être lus sur ces nouvelles plateformes, et le domaine du droit n'est pas en reste, selon Dan Pinnington de la compagnie d'assurance pour avocats Law Pro, à Toronto, qui utilise lui aussi une tablette dans sa pratique.

« Au Canada, on peut déjà trouver des règles de procédures et autres ouvrages légaux sous forme de livre électronique. La American Bar Association a commencé à vendre des livres sous ce format. Ça se développe très vite, autant aux États-Unis qu'au Canada. C'est beaucoup plus pratique que de traîner de gros livres! », dit M^e Pinnington.

« Le format PDF est déjà très populaire parmi les avocats », ajoute Brett Burney. « Le Kindle permet déjà de lire tous ces documents sur le pouce, où que l'on soit. Avec les tablettes de nouvelle génération comme l'iPad, on va pouvoir annoter ces documents et les échanger via le Web de façon hautement intuitive et naturelle. »

« J'ai entendu plusieurs juges dire qu'ils aimeraient charger leurs dossiers dans un lecteur électronique plutôt que de traîner leurs caisses de papier », renchérit Dominic Jaar, président de Conseils Ledjit Inc et Chef de la direction du Centre Canadien de Technologie Judiciaire. « Ça va devenir de plus en plus facile avec la convergence actuelle entre les tablettes et les livres électroniques. Les appareils deviennent à la fois de plus en plus puissants, légers et simples d'emploi. »

tonnent. Bien qu'il se soit modernisé, c'est encore à lui de s'adapter aux « vieilles » habitudes des autres.

« Tout le monde m'envoie encore des documents en papier, et je dois les numériser un par un. Je suis toujours le seul à utiliser une tablette, sur la centaine d'avocats de mon cabinet. Les autres arrivent en réunion avec leurs serviettes et leurs grosses valises. Ils me regardent, me posent des questions... Ils ont l'air intéressés, mais ont souvent peur de faire le saut, car ça implique une courbe d'apprentissage. »

La grosse valise a la couenne dure

De fait, les avocats font partie des rares professions qui résistent à l'adoption des



ordinateurs portatifs, tablettes ou pas.

« Les avocats sont ancrés dans leurs vieilles façons de faire », estime Dominique Jaar. « Beaucoup considèrent encore que le travail à l'ordinateur est une tâche cléricale. Mais la nouvelle génération ne pense pas comme ça. En faculté de droit, ils ont tous des ordinateurs, et ils n'ont pas d'assistant pour retaper leurs notes manuscrites! »

« À ceux qui laissent l'ordinateur à leurs assistants, je dis : ne changez rien », tranche Brett Burney, un avocat de Cleveland qui donne régulièrement des conférences à ses collègues sur la question.

« Il y aura toujours des avocats pour qui la technologie est une perte de temps ou une distraction. Je ne suis ni pour ni contre. Si vous êtes de nature à vous laisser distraire par l'interactivité ou l'accès au Web, je comprends cela. Mais il y a beaucoup de juristes qui trouvent un usage réel à ces nouveaux outils. Il y a quelques années, aucun d'entre nous n'utilisait un BlackBerry ou un iPod. Je prédis un changement d'attitude similaire avec l'arrivée de l'iPad. »

iAvocat

Sensée révolutionner le marché des ordinateurs-tablettes, la dernière invention d'Apple donnera-t-elle naissance à une nouvelle génération d'avocats branchés? L'avis des experts.



« Pour le moment, une minorité d'avocats utilisent des ordinateurs-tablettes. Mais je parie que d'ici un an ou deux, un tiers d'entre eux les auront adoptées », affirme Ben Stevens, avocat de la Caroline-du-Sud auto-proclamé le « Mac lawyer », qui a donné une conférence sur le sujet au congrès Legal IT à Montréal, fin avril.

« Jusqu'à maintenant, les tablettes n'étaient pas très conviviales. Les avocats ne sont pas technophobes : ils n'aiment juste pas perdre du temps dans un apprentissage ennuyeux. Avec l'iPad, ça va changer. À l'image du iPhone, son utilisation est très intuitive. N'importe qui peut s'en servir sans lire le manuel. »

Le nouveau iPad accueille toutes sortes d'applications soumises par leurs créateurs à la bibliothèque iTunes. Il en compte déjà plus de 1000, quelques semaines après son lancement aux États-Unis. Les applications pour juristes se font encore attendre, mais l'engin a le potentiel pour séduire les avocats auparavant réceptifs à l'usage d'une tablette.

« L'iPad risque d'être un succès auprès des avocats plus âgés, parce qu'ils ne sont pas très à l'aise avec les ordinateurs et ce sont eux qui consomment la plus grande quantité de papier », analyse Dominic Jaar de la firme Ledjit. « L'iPad leur permettra de lire leurs documents dans un format qui leur rappelle vraiment le papier. »

« Il faut voir les applications qui vont arriver; pour le moment, aucune ne permet de prendre des notes de façon convaincante, mais ce n'est que le début », pense Martin Dufort, président de WhereCloud, une entreprise montréalaise qui conçoit des applications iPhone et iPad.

« En termes de format, c'est l'outil idéal pour assister à des réunions. Les tablettes habituelles sont des ordinateurs sans clavier, pas vraiment plus pratiques qu'un ordinateur portable, mais l'iPad s'approche beaucoup plus de l'engin futuriste qu'on s'imaginait dans les débuts de cette industrie », poursuit M. Dufort.

« Le potentiel est énorme. Dans les prochains mois, on devrait voir apparaître des applications qui nous feront dire : je n'ai pas besoin de mon bloc-notes, et je n'ai pas besoin de mon ordinateur. J'ai juste besoin d'emporter mon iPad. »

— Nicolas Ritoux